



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

personnel

Question écrite n° 22477

### Texte de la question

M. Frédéric Dutoit attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le statut des personnels des futurs établissements pénitentiaires. Il rappelle que l'annonce, faite courant mai 2003, par M. le secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice, relative au financement de nouvelles maisons d'arrêt et prisons, n'a toujours pas été accompagnée de la moindre information ou garantie sur le statut des personnels qui exerceront leur activité professionnelle à l'intérieur de ces nouvelles enceintes. Il souhaite que les personnels administratifs et techniques ainsi que les travailleurs sociaux soient des titulaires de la fonction publique d'Etat. Il lui demande de le tenir informé avec diligence de ses intentions.

### Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, sait, gré à l'honorable parlementaire de l'intérêt qu'il porte au statut des personnels des futurs établissements pénitentiaires, mais comprend mal le sens de la question. Il n'a jamais été envisagé que les fonctions essentielles à l'exercice du service public pénitentiaire et notamment la mission de garde et d'écrou ainsi que la responsabilité de la politique d'insertion et d'alternative à l'incarcération soient assurées par d'autres personnels que des agents appartenant aux services déconcentrés de l'administration pénitentiaire. Dans la perspective de l'ouverture des établissements en question, un effort de recrutement et de formation de ces personnels est d'ailleurs actuellement en cours, afin d'aboutir à des ouvertures qui se dérouleront dans les meilleures conditions. Ces personnels, par leurs compétences diversifiées et leur polyvalence, sont essentiels au bon fonctionnement de l'administration pénitentiaire et à sa modernisation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Dutoit](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (4<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22477

**Rubrique :** Système pénitentiaire

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juillet 2003, page 5773

**Réponse publiée le :** 16 mars 2004, page 2109